



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 32383

Texte de la question

M. Jean-François Mancel rappelle à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qu'elle a été alertée par des parlementaires et des membres d'associations de défense des libertés au sujet d'une pièce de théâtre antisémite écrite et jouée par des étudiants de l'Université de La Rochelle et intitulée: «Une pièce sur le rôle de vos enfants dans la reprise économique mondiale». Cette pièce a été montée sous l'autorité d'un auteur et d'une metteuse en scène subventionnés par l'Université, le Centre Intermondes, l'Institut français et la ville de La Rochelle. Depuis plus de deux mois, aucune prise de position publique n'a été exprimée pour s'opposer à l'idéologie de cette pièce qui, de surcroît, paraît susceptible d'être exportée au Canada. Il attend qu'elle fasse connaître dans les meilleurs délais sa position sur cette pièce ainsi que les mesures qu'elle compte prendre pour que l'Université française ne favorise pas l'antisémitisme sous le couvert de la liberté d'expression.

Texte de la réponse

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est très engagé, comme l'ensemble du gouvernement, dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il participe pleinement à la politique interministérielle à travers le plan national d'action contre le racisme et l'antisémitisme, le programme d'action contre les violences et les discriminations commises à raison de l'orientation sexuelle, ainsi que les plans d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Un axe fort de son action contre le racisme et l'antisémitisme est la lutte contre les stéréotypes et la promotion d'opérations de vivre ensemble dans les établissements d'enseignement supérieur, en conformité avec ce qui a été décidé lors du comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme du 26 février 2013. Le ministère travaille ainsi de manière étroite avec le délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et assure, en collaboration avec lui, la promotion et le suivi de ces actions qui ont vocation à se développer dans l'enseignement supérieur. Le ministère est, en outre, très attentif à rappeler aux universités le devoir de vigilance qui s'impose à tous en matière de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination. A cet effet, les éléments qui lui ont été communiqués au sujet de la pièce « une pièce sur le rôle de vos enfants dans la reprise économique mondiale » jouée au théâtre « Toujours à l'horizon » de La Rochelle, avec le concours de plusieurs étudiants et le soutien de l'institut français et de plusieurs partenaires locaux, révèlent que celle-ci a provoqué un réel malaise chez certains spectateurs, du fait des stéréotypes, notamment antisémites, qu'elle pouvait véhiculer, dans l'optique, d'après l'auteur, de les dénoncer. C'est pourquoi le cabinet de la ministre a très rapidement pris contact avec le président de l'université pour qu'il s'assure du fait qu'aucune représentation supplémentaire ne soit programmée. Celui-ci a répondu sans ambiguïté et a également signalé son intervention pour décourager la production de la pièce à Montréal. Parallèlement, la ministre a adressé le 26 juin 2013 un courrier à l'ensemble des présidents d'université et recteurs d'académie, leur rappelant que l'enseignement supérieur ne peut accepter ni tolérer aucun acte discriminatoire. La diffusion de stéréotypes quels qu'ils soient - racistes, antisémites, homophobes et sexistes - est en totale contradiction non seulement avec les valeurs de l'enseignement supérieur mais également celles de la République. C'est en ce sens que la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 indique explicitement que le service public de

l'enseignement supérieur contribue à la lutte contre les discriminations. Le ministère va maintenir une vigilance très forte et veillera à généraliser les opérations de vivre ensemble et les actions de lutte contre les stéréotypes. Il veillera également à ce que les acteurs de l'enseignement supérieur soient bien au fait du fonctionnement du réseau des médiateurs (en particulier le médiateur du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et du défenseur des droits, qui existent pour garantir les droits de chacun et l'égalité de tous et de toutes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32383

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 juillet 2013](#), page 7379

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12411